

COMITE D'ACTION POUR LE RESPECT DE L'ETAT DE DROIT

Conférence de Jean-Paul GOUREVITCH

Le 30 novembre 2011, à la Maison des Associations, Troyes

Le CARED (Comité d'Action pour le Respect de l'État de Droit), son bureau, ses 182 membres et ses nombreux sympathisants ont eu le plaisir de recevoir M. Jean-Paul Gourévitch pour une conférence ayant pour thème Le coût de l'immigration. Le conférencier est consultant international sur l'Afrique, l'islamisme et les migrations.



La grande salle de la Maison des Associations était comble. L'attention des 140 participants était captivée par les propos du conférencier qui n'a pas manié la langue de bois mais a utilisé le langage des chiffres. Une brochure de trois pages a ainsi été remise au début de l'intervention afin de faciliter le suivi de cette conférence assez technique.

M. Gourévitch, ne se présente pas comme un idéologue mais comme un pragmatique. Sa conférence l'a amplement démontré.

Les données démographiques les plus marquantes pour l'année 2009 montrent que, sur une population française de 62,9 millions de résidents, la population d'origine étrangère compte pour 7,7 M dont 2,3 M de moins de 18 ans. La population originaire du Maghreb compte pour 3,4 M, la subsaharienne 2,4 M, celle de l'Union Européenne 0,7M à 1,1M.

Quant au coût de l'immigration, sur une population immigrée active de 3 M, les dépenses brutes pour l'État sont de 79,4 milliards d'euros (coûts sociaux, sociétaux, sécuritaires et éducatifs). Les immigrés génèrent des recettes de 49 Mds en cotisations sociales et fiscalité. D'où un déficit de 30,4 Mds.

Pour le conférencier, les données les plus difficiles à cerner concernent l'immigration irrégulière. On évalue le nombre des migrants irréguliers à 550.000 en métropole et à 132.000

en Outre-mer. Cette immigration irrégulière crée un déficit de 4,55 Mds soit 15,6% du déficit global de l'immigration. Le conférencier ajoute que « garder les immigrés irréguliers coûte 6 fois plus cher que de les renvoyer ».

Si l'on parle d'immigration, il ne faut pas oublier l'immigration de Français à l'étranger. L'expatriation concerne 2,4 M de personnes avec un solde migratoire négatif (- 65.000), Son coût global est déficitaire de 7,8 Mds d'€ (coût 11,1 Mds, bénéficie 3,3 Mds).

M. Gourévitch émet quelques hypothèses sur la réduction des coûts, notamment : réforme de la taxation du patrimoine, réforme fiscale et éducative, politique de recherche et de développement, incitation à entreprendre et travailler en France, politique de soutien des rentrants, développement de l'immigration de compétence et mise en place de tableaux de bords et d'indicateurs.

Le conférencier a répondu longuement aux questions de l'assistance. Un échange fructueux a clarifié certains points. Nous avons appris que l'étude du coût de l'immigration souffre des erreurs de la statistique. Pour citer un exemple : dans les Bouches-du-Rhône, il y a officiellement 2.800 Comoriens. En réalité ils sont 70.000 à 80.000. Si le solde migratoire de l'immigration régulière est positif (125.000/an), le chiffre des irréguliers est impossible à cerner. Une partie des « sans-papiers » n'a pas réellement de « papiers » car, dans certains pays d'Afrique, la carte d'identité est payante (exemple de Douala au Cameroun). Certains pays d'Afrique n'ont pas de statistiques : la population du Nigéria, par exemple, est-elle de 80 M ou 140 M d'habitants ?

Dans l'assistance, la question des immigrés-retraités qui rentrent au pays d'origine a été posée. Ces retraités deviennent « immortels » : car ils ne sont pas déclarés décédés et la famille continue à toucher leur pension.

Le conférencier a été chaleureusement remercié par l'assistance.

Le CARED propose de remettre à ceux qui le souhaitent l'étude statistique établie par M. J.P. Gourévitch en s'adressant au CARED : c.ared@yahoo.fr

Bernard Dick
CARED